

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

QU'EST-CE QUE LA CSW ?

La Commission de la condition de la femme (CSW) œuvre au sein des Nations Unies (ONU) afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La CSW est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), ce qui signifie qu'elle exécute certaines tâches en son nom, et qu'elle assure un rôle de conseil sur les questions liées à la sexospécificité. En collaboration avec ONU Femmes, la CSW travaille à :

- ✓ La définition de normes et de politiques mondiales promouvant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes;
- ✓ La fourniture de recommandations sur les tendances émergentes et la promotion des droits des femmes dans la vie politique, économique, civile, sociale et dans l'éducation;
- ✓ La promotion de la parité hommes-femmes au sein des Nations Unies (agences, commissions, etc.) et en dehors;
- ✓ La surveillance, l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action de Beijing aux niveaux national, régional et international.

DÉCLARATION ET PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été adoptés lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995. Ils font partie des principaux documents directeurs sur l'égalité entre les sexes ayant fixé l'agenda international pour l'autonomisation des femmes au cours des vingt dernières années. L'objectif du Programme est d'éliminer tous les obstacles à la participation publique de la femme en mettant en avant 12 « domaines critiques » essentiels à la réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes:

- ✓ Violence contre les femmes
- ✓ Les droits fondamentaux des femmes
- ✓ Les femmes et les conflits armés
- ✓ Les femmes et la pauvreté
- ✓ L'éducation et la formation des femmes
- ✓ Les femmes et la santé
- ✓ Les femmes et les médias
- ✓ Les femmes et l'économie
- ✓ Les femmes au pouvoir et dans les processus décisionnels
- ✓ Les femmes et l'environnement
- ✓ Les mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme
- ✓ La condition des filles

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing exigent que tous les États qui ont ratifié le programme développent des politiques et des plans d'action à l'échelle nationale décrivant comment ces engagements vont être appliqués dans leur pays.

QUELQUES FAITS

QUOI ?

Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations Unies

OBJECTIF ?

L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

QUI ?

45 États membres des Nations Unies sont élus pour siéger à la Commission pendant 4 ans, mais tous les États membres et les observateurs peuvent participer.

DÉPEND DE QUEL ORGANISME ?

Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)

QUAND ?

La CSW organise une session annuelle de dix jours en mars

OÙ ?

Au siège des Nations Unies, à New York, aux États-Unis

ONU FEMMES

L'agence des Nations Unies ONU Femmes soutient les travaux de la CSW de plusieurs manières significatives, notamment en remplissant la fonction de Secrétariat, en organisant la session annuelle et en préparant les documents d'analyse des thèmes principaux, qui servent de base aux discussions de la session et aux documents qui en résultent. ONU Femmes joue également un rôle majeur dans la promotion de la participation des acteurs de la société civile au sein de la CSW en organisant des briefings spéciaux et un forum dédié à la jeunesse au cours de la session annuelle.

POURQUOI LA CSW EST-ELLE IMPORTANTE ?

Tout d'abord, la session annuelle est une opportunité précieuse d'examiner les progrès accomplis aux niveaux mondial, régional et national en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en identifiant les difficultés et les opportunités et en partageant les pratiques d'excellence. Il s'agit également d'un forum important où les États membres se réunissent pour réaffirmer leur engagement envers ces objectifs, et pour établir des (nouvelles) normes et politiques mondiales en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes à travers le monde.

Deuxièmement, les documents produits par la CSW (les conclusions et résolutions adoptées) sont des outils de défense et de promotion essentiels, car ils contiennent les formulations « convenues » négociées et publiquement acceptées par les États membres de l'ONU. Ils peuvent donc être utilisés pour demander des comptes aux gouvernements concernant les engagements qu'ils ont pris. Toutefois, il convient de souligner que certains États émettent des réserves concernant des parties spécifiques du texte, ce qui signifie qu'ils ne mettront pas en application ces parties de l'accord. Par conséquent, il est important que des défenseurs continuent à tenter d'avoir une influence sur ces documents afin de s'assurer qu'ils reflètent un programme de plus en plus progressiste.

 **Pour en savoir plus sur la manière d'influer sur la formulation des textes des Nations Unies, consultez notre ressource linguistique !**

QUE SE PASSE-T-IL À LA CSW ?

Chaque année, la CSW organise également une session de 10 jours, généralement au mois de mars, au cours de laquelle les États membres de l'ONU (qui envoient des délégations pour représenter leur pays), des acteurs de la société civile (citoyens et organisations non gouvernementales, hors du secteur privé) et des spécialistes des questions liées aux sexes se réunissent au siège de l'ONU à New York pour débattre de questions importantes autonomisation des femmes. La session aborde trois thèmes, qui changent chaque année : un thème prioritaire, un thème d'étude (le but étant d'examiner la progression de l'application des conclusions convenues lors d'une année précédente) et un thème concernant une problématique émergente. Ces thèmes sont basés sur l'un des 12 domaines critiques mis en avant dans le Programme de Beijing (exemple de thème prioritaire : mettre fin à la violence contre les femmes). À l'issue des deux semaines, les États membres auront aussi négocié divers documents finaux axés sur l'action, sous la forme de conclusions et de résolutions acceptées, sur la base des thèmes abordés cette année (même si dans certains cas exceptionnels, comme en 2012 et en 2000,

il est impossible d'arriver à un consensus sur les conclusions acceptées, auquel cas aucun document final n'est adopté). Même si les acteurs de la société civile ne peuvent pas participer aux négociations sur ces textes (sauf s'ils sont invités à être membres d'une délégation), ils peuvent tout de même influencer sur le processus en faisant un travail de plaidoyer auprès des différentes délégations pour que les questions qui leur tiennent à cœur soient incluses dans le texte. De nombreux représentants de la société civile agissent au sein de groupes, ou « caucus » (par exemple le Caucus pour les droits des femmes ou le Caucus des jeunes) où ils peuvent définir des stratégies et coordonner leurs travaux. Une fois adoptées, les conclusions et les recommandations de la session annuelle sont transmises à l'ECOSOC à des fins de suivi.

La CSW est divisée en deux parties : les discussions « officielles » qui sont ouvertes à tous les participants, et les discussions « officieuses » qui sont ouvertes uniquement aux délégations des États membres. En plus de ces discussions officielles et officieuses, les gouvernements et les ONG organisent aussi des manifestations parallèles (débats, discussions d'experts, présentations, dialogues, expositions, projections de films, etc.) autour d'un thème spécial.

Discussions officielles

La CSW organise plusieurs sessions plénières, ou « officielles », ouvertes à tous les participants et diffusées en direct sur la chaîne de télévision des Nations Unies. Généralement, pendant ces sessions, du temps est prévu pour permettre aux acteurs de la société civile de s'exprimer oralement. Le segment officiel de la CSW comprend plusieurs discussions et événements interactifs, notamment :

- ✓ **Segment ministériel** : une série de tables rondes et de dialogues interactifs généraux auxquels participent (bien évidemment) des ministres et autres hautes personnalités afin d'assurer un meilleur engagement politique et une plus grande adhésion ;
- ✓ **Débats d'experts interactifs sur le thème prioritaire** : des experts gouvernementaux, du système ONU, de la société civile et d'autres parties prenantes clés sont invités à participer à un débat autour du thème prioritaire ;
- ✓ **Dialogue interactif sur le thème d'étude** : sur la base du volontariat, les États membres de différentes régions du globe procèdent à des présentations sur le thème d'étude et partagent les enseignements qu'ils ont tirés, les difficultés rencontrées et les meilleures pratiques identifiées.

Discussions officielles

Les discussions officielles sont quant à elles réservées aux délégations des États membres de l'ONU, qui consacrent la majeure partie des deux semaines à négocier les documents finaux (conclusions et résolutions acceptées) à huis clos. Ces documents finaux sont des outils de défense et de plaidoyer essentiels, car ils constituent des accords officiels pouvant être utilisés pour demander des comptes aux gouvernements concernant les engagements qu'ils ont pris.

C'est pourquoi les documents finaux doivent absolument refléter précisément les besoins et les réalités des jeunes. Comme ce sont les délégations qui détiennent en réalité le pouvoir de négocier, c'est auprès d'elles qu'il faut se battre pour défendre les questions qui nous tiennent à cœur. Si votre délégation est prête à défendre votre problématique, vous aurez une plus grande chance de la voir figurer dans le document final. Avant le lancement de la CSW, les délégations ont la possibilité de donner leur avis sur les premières versions d'un document final. Il est donc important d'identifier les éventuelles opportunités d'exprimer ses commentaires et son point de vue en amont.

POURQUOI LA PARTICIPATION DES JEUNES EST-ELLE IMPORTANTE ?

Avant toute chose, les jeunes ont le droit fondamental de participer aux décisions relatives aux questions qui les concernent directement, comme le garantissent les articles 12 et 13 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Les accords internationaux tels que ceux conclus à la CSW ont des conséquences extrêmement importantes sur la réalité quotidienne des jeunes du monde entier.

Pour que ces accords traitent efficacement des principaux problèmes auxquels les jeunes sont confrontés, nous devons impérativement participer de manière constructive à leur élaboration, à leur mise en œuvre ainsi qu'aux travaux de suivi et d'évaluation. Après tout, personne ne comprend mieux les difficultés rencontrées par les jeunes que les jeunes eux-mêmes !

Malheureusement, en dehors des thèmes tels que les mariages précoces et forcés ou les mutilations génitales infligées aux femmes, la CSW n'accorde pas beaucoup d'attention aux problèmes des jeunes. Et même lorsque les jeunes sont au centre de la conversation, nous sommes rarement impliqués directement dans les discussions. Le fait que les jeunes soient exclus de ces forums décisionnels majeurs signifie que nos dirigeants placent leurs propres

croyances et leurs propres intérêts politiques au-dessus de leur mission consistant à représenter les besoins et les réalités de la jeunesse de leurs pays. C'est pourquoi il est plus important que jamais qu'un groupe de jeunes diversifié et international puisse participer constructivement au processus des Nations Unies, comme la CSW. Vous trouverez ci-dessous des exemples de moyens que vous pouvez mettre en œuvre pour commencer à défendre les causes qui vous tiennent à cœur auprès de la CSW. N'oubliez pas de jeter un œil à nos autres ressources d'influence sur le site choiceforyouth.org !

COMMENT PARTICIPER ?

Le top 5 des choses que vous pouvez faire !



1. Rassembler des preuves documentaires en rapport avec les thèmes prioritaires et la manière dont ils affectent les jeunes (établir, par exemple, des fiches, des rapports, des campagnes) et les diffuser auprès du grand public, des ministères concernés, des défenseurs des jeunes, des délégués, etc.



2. Promouvoir la consultation et l'inclusion des jeunes à la CSW (y compris leur participation au sein des délégations)



3. Demander aux délégations d'inclure les problèmes qui vous tiennent à cœur et vos propositions de formulation dans les documents finaux de la CSW



4. Documenter et communiquer à grande échelle sur les engagements pris à la CSW pour renforcer la sensibilisation et l'engagement au niveau national



5. Entrer en contact avec votre gouvernement et proposer votre aide dans la mise en œuvre des accords, et dans le suivi et dans l'évaluation de leur progression (notamment en effectuant un suivi des politiques et des dépenses budgétaires, mais aussi en organisant des discussions de groupes et des entretiens avec des jeunes pour mesurer l'impact)

VOUS NE SEREZ PAS À LA CSW ? VOUS POUVEZ QUAND MÊME PARTICIPER !

Même si vous ne pouvez pas vous rendre à New York, vous pouvez tout de même jouer un rôle important afin que la voix des jeunes soit entendue à la CSW. Pour commencer, vous pouvez participer activement aux préparatifs :

- ✓ si votre gouvernement ou les OSC de votre pays en organisent, vous pouvez assister à des briefings citoyens et promouvoir les questions clés liées aux jeunes ;
- ✓ créez des fiches et des rapports qui pourront être communiqués aux différentes OSC, aux défenseurs de la cause des jeunes, aux délégués et aux autorités gouvernementales ;
- ✓ rencontrez les membres de votre délégation et faites du lobbying pour défendre le point de vue des jeunes ainsi que leur participation constructive au processus (par exemple, en organisant des consultations constructives avec des jeunes en amont de la Commission, et en ayant un représentant des jeunes issu de la société civile au sein de la délégation).

Pendant toute la durée de la CSW, vous pourrez suivre le déroulement des opérations en ligne (par Listserv ou par le biais d'e-mails groupés, de WhatsApp, d'UN TV, etc.) et soutenir les défenseurs présents sur le terrain :

- ✓ en leur fournissant des suggestions de texte, des preuves et des données ;
- ✓ en continuant à faire du lobbying auprès de votre gouvernement et auprès des ministères concernés pour orienter la délégation dans la bonne direction ;
- ✓ si votre gouvernement ne réagit pas, vous pouvez aussi utiliser les médias et le grand public pour renforcer la pression exercée sur votre délégation afin qu'elle soutienne les causes qui vous tiennent à cœur.

Vous pouvez également jouer un rôle important dans le suivi et dans la mise en œuvre des engagements pris lors de la CSW :

- ✓ en créant des fiches axées sur les jeunes pour les médias, le grand public et les ministères concernés, expliquant les mesures que votre gouvernement a accepté de prendre et ce que cela signifie au niveau national ;
- ✓ en contactant votre gouvernement et en proposant aux ministères concernés votre aide et votre assistance technique afin d'assurer la mise en œuvre des accords, par exemple en leur proposant d'organiser des consultations constructives avec les jeunes qui seront touchés par ces accords ;
- ✓ en suivant et en évaluant la mise en œuvre de ces engagements ; et bien entendu, vous pouvez également travailler vous-même à la mise en œuvre de ces accords !

Cette Fiche a été élaborée par CHOICE for Youth & Sexuality, dans le cadre du programme d'alliance Right Here, Right Now!



VOUS AVEZ ENVIE DE PROMOUVOIR LA CAUSE DES JEUNES AUPRÈS DES NATIONS UNIES ?

CHOICE soutient ses partenaires et les défenseurs de la cause des jeunes participant aux processus de l'ONU afin de s'assurer que les jeunes du monde entier puissent participer de manière constructive et défendre leurs droits. Vous voulez vous joindre à nous ? Contactez-nous à l'adresse info@choiceforyouth.org et nous discuterons de notre collaboration potentielle !

SITE WEB DE LA CSW

<http://www.unwomen.org/en/csw>

CONCLUSIONS ET RÉSOLUTIONS CONVENUES PAR LA CSW

<http://www.unwomen.org/en/csw>

UN TV

<http://webtv.un.org/>

DÉCLARATION ET PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

<https://womenwatch.unwomen.org>

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (CIDE)

<http://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx>

LA CIDE FORMULÉE POUR LES ENFANTS

<https://www.unicef.org/rightsite/>

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES COMMENTAIRES ?

Toutes vos remarques sont les bienvenues ! L'inclusion et la participation sont deux valeurs fondamentales de CHOICE. Si vous pensez que certaines informations de cette fiche sont inexactes ou si vous estimez que nous avons omis de mentionner quelque chose d'important, n'hésitez pas à prendre contact avec nous à l'adresse info@choiceforyouth.org

Merci de nous aider à évaluer la qualité de cette ressource en répondant à ce bref questionnaire (5 minutes)

